

Le 23 novembre 2021 à 18 heures 30, à la salle des Jardins, se sont réunis 10 membres du Conseil Municipal, 4 conseillers et une adjointe ont donné pouvoir.

Le Maire informe de l'ordre du jour.

#### 1. **Taxe d'aménagement majorée**

Zone d'activités commerciale du COUQUET

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) engagé par la Commune de Capdenac depuis 2014 et en collaboration avec la Communauté de Communes du Grand Figeac, le projet d'aménagement de la zone commerciale du Couquet a été élaboré.

Au travers de ce projet, il s'agit de donner une image plus qualitative et paysagère à cette zone commerciale.

La volonté de valoriser et d'améliorer cette zone d'activités a conduit à inscrire au PLU des orientations d'aménagement, de programmation et de réalisation en tranches fermes de plusieurs programmes d'aménagement afin d'aboutir à la requalification du quartier commercial en s'appuyant sur les principes suivants :

- Requalifier la voirie interne en déployant des modes doux de circulation, tout en intégrant le trafic existant
- Réaliser des aménagements qualitatifs prenant en compte l'aspect paysager
- Sécuriser la circulation des différents usagers sur la RD840 en limitant le nombre d'accès directs sur la RD, en intégrant des cheminements dédiés aux modes de circulation et en réduisant les vitesses en entrée de zone
- Produire le réseau d'assainissement collectif de la zone.

La réalisation des tranches fermes, qui constitue la condition de validation de l'OAP du PLU par les services de l'État, nécessite la mise en place de la majoration de la taxe d'aménagement.

Il est proposé de modifier le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes : dans le secteur du COUQUET, le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 20 %.

Ce taux de taxe d'aménagement est validé par l'ensemble du Conseil Municipal.

#### 2. **Tarif salle des Jardins**

De nouveaux tarifs de location pour les professionnels ainsi que pour la location de la salle principale pour les événements organisés en binôme avec la commune de Capdenac sont adoptés par l'ensemble des élus.

#### 3. **Aménagement du carrefour à Bataillou, cession du terrain**

Le but de cet aménagement à prévoir en 2022 est d'assurer la sécurité de l'intersection en améliorant la visibilité des usagers de la rue neuve de Bataillou.

Un accord a été convenu pour un découpage, deux petites parcelles sont créées et vont faire l'objet d'une cession gratuite (abandon perpétuel) à la Commune.

Le Conseil Municipal entérine ce projet et accepte ces abandons par les riverains.

#### 4. **Lavacalerie – Convention avec la FDEL pour la dépose du réseau électrique**

Cette question fait l'objet d'un report.

#### 5. **Mise en non-valeur**

La trésorerie demande l'abandon d'une créance d'un commerce.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise en non-valeur de cette somme.

#### 6. **Questions diverses**

. Marché aux truffes

Le premier de l'année sera lié au concours de cavage et se déroulera sur le côté de la salle des Jardins le 12 décembre 2021.

Les suivants auront lieu place Lucter devant la tour à 10h00 le dimanche. De nouveaux contrôleurs et commissaires restent à trouver.

. Monsieur le Maire présente le nouveau projet de permis de construire d'une maison d'habitation au lieu-dit

Malirat Est revu par le pétitionnaire afin d'améliorer son intégration dans le site.

- . Valérie Boulestin est désignée correspondante défense.
- . Les Veilleurs de Capdenac – projet d'animation proposé par l'association Derrière le Hublot en cours d'élaboration.

#### Avancement des projets

- Mur du Soulié : l'intervention débutera avant les travaux du pont
- Pont VC5 : des difficultés de choix de la solution technique se présentent au vu du nouveau devis revu à la hausse. Le Grand Figeac étudie cette question.
- Enfouissement à Vic et au Barry : difficulté avec le pont des écluses. Une réunion est prévue demain mercredi 24 novembre à 10h30.
- Actions sociales de fin d'année préparation des colis pour les aînés de la commune.
- Evolution de la procédure de dépôt des demandes d'urbanisme

La réforme du traitement des Demandes d'Autorisations d'Urbanisme (DAU) par la dématérialisation sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### A venir

- Présentation du PLU aux personnes publiques associées le lundi 29/11 à 14h00
- Concours de cavage et premier marché aux truffes à l'espace des Jardins le 12 Décembre
- Soirée soupe, vin chaud, chants et illuminations en soirée le 18 Décembre au bourg
- Distribution des cadeaux de Noël à la salle des Jardins les 20 et 21 Décembre
- Présentation du PADD du PLUi au conseil municipal le 22 Décembre à 17h00 à la salle des Jardins

Après un tour de table, la séance est levée.